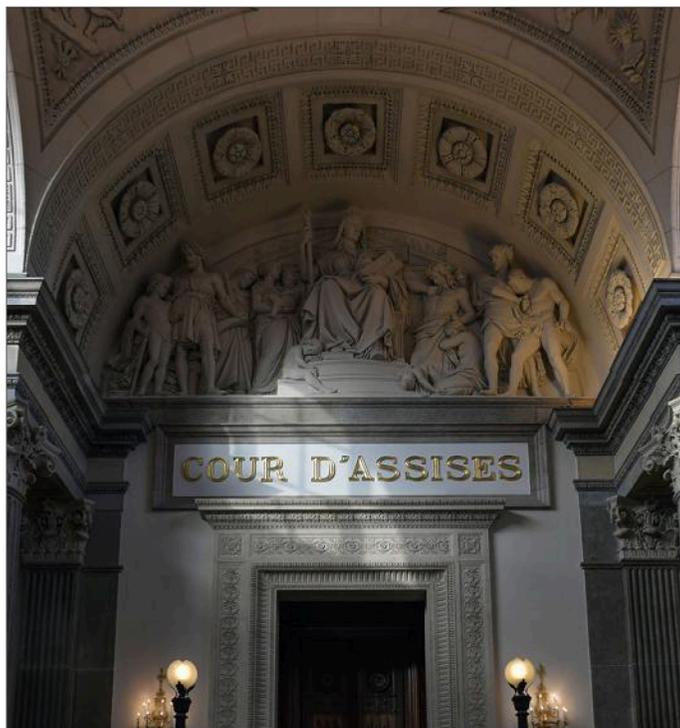


LYON Cour d'assises

# Viols incestueux : sept ans de prison pour le dictateur sexuel



La cour d'assises a ajouté cinq ans de suivi sociojudiciaire, avec injonction de soins, et l'inscription au fichier des délinquants sexuels.  
Photo Progrès/Maxime JEGAT

**Ingénieur sans interdit, .. fait l'objet d'un suivi sociojudiciaire de cinq ans avec injonction de soins. Il a été incarcéré hier soir.**

**E**n liberté depuis sa mise en examen en 2017, .., 35 ans, risquait 20 ans de réclusion criminelle, et le ministère public a requis 11 ans, pour viols incestueux sur mineur par ascendant.

Il a été condamné vendredi soir à 7 ans d'emprisonnement. La cour d'assises a ajouté cinq ans de suivi sociojudiciaire, avec injonction de soins, et l'inscription au fichier des délinquants sexuels. À part les pharaons, qui épousaient leurs sœurs en se prenant pour des dieux, toutes les sociétés humaines, de tout temps, bannissent unions et relations sexuelles intra-familiales.

« C'est tellement ancré et universel qu'on ne se pose pas la question : chez lui, l'interdit n'était pas en place », a expliqué le psychiatre Jean Canterino, à propos de ..

.. violeur de sa belle-fille. La cour a plongé aux racines de la civilisation, en jugeant l'interdit fondamental.

## Un long calvaire

Le cas était aussi simple que glaçant, avoué par l'auteur, semblant dépassé par l'engrenage qu'il avait provoqué. L'ingénieur .. au-dessus de tout soupçon a obtenu les faveurs sexuelles de la jeune fille, à partir de ses 12 ans, en lui imposant un pacte secret, selon une sordide comptabilité : deux fellations par semaine, sodomies ou rapports vaginaux en cas de retard, en échange de cadeaux, téléphone, 10€ pour ses bonbons, ou l'autorisation de s'inscrire sur Facebook.

Au bout de quatre ans de souffrance, de signaux incompris, l'adolescente a surmonté ses peurs pour rompre le vicieux contrat. Elle a organisé les conditions de la révélation, aidée par une copine. Le jour où elle veut avouer à sa mère qu'elle fume, elle sait qu'il faudra tout expliquer. Elle garde

un message libidineux de son beau-père, pour prouver l'inimaginable. Elle n'aura pas à s'en servir, comme elle n'a pas eu à lire la feuille qu'elle avait préparée pour témoigner face au jury. « Elle s'est libérée de son calvaire », plaide Raphaëlle Hovasse en partie civile.

Effondrée, sa mère croit sa fille et la soutient, ravagée de culpabilité. « Je disais à ma fille qu'elle risquait de croiser des pervers pour lui interdire Facebook, le loup était dans la bergerie ! », dit-elle à la barre. Pas vraiment pédophile, selon les experts, plutôt immature, incapable d'affronter le conflit,

.. a contrôlé la jeune fille, en lui imposant une dictature sexuelle, sans frein à ses pulsions. Dans la revanche sociale d'une identité portugaise émaillée de tabous familiaux, l'ingénieur n'a pas intégré le respect fondamental de l'autre. Dans la salle, son père porte le même polo que lui. Au verdict, il se prend la tête dans les mains.

Richard SCHITTLY

Du 15 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019

CHAQUE DIMANCHE

# LE QUIZ DU PATRIMOINE

A la découverte de votre région !

## JOUEZ & GAGNEZ

des repas gastronomiques

(pour 2 personnes d'une valeur de 500€)

au restaurant La Mère BRAZIER

et des coffrets de 3 ou 6 bouteilles de grands vins de Bourgogne\*

### LES GAGNANTS DU TIRAGE AU SORT HEBDOMADAIRE DU DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019



**CHRISTIAN LAGOUTTE**  
PONTCHARRA-SUR-TURDINE  
(69490)



remporte un coffret de 6 bouteilles de grands vins de Bourgogne

**PHILIPPE BOITREAU**  
CHAZAY-D'AZERGUES  
(69380)



remporte un coffret de 6 bouteilles de grands vins de Bourgogne

**VIOLETTE VALAIRE**  
VAULX-EN-VELIN  
(69120)



remporte un repas gastronomique pour 2 personnes au restaurant La Mère BRAZIER

**MICHAEL FOLLET**  
VILLETTE-D'ANTHON  
(38280)



remporte un coffret de 3 bouteilles de grands vins de Bourgogne

**GERARD IZQUIERDO**  
CHASSIEU  
(69680)



remporte un coffret de 3 bouteilles de grands vins de Bourgogne

LE PROGRÈS  
La Tribune | les dépêches

MÈRE  
BRAZIER

La société Le Progrès SA organise un jeu dénommé « Le Quiz du Patrimoine » du 15 septembre au 1<sup>er</sup> Décembre 2019. Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnes morales, des diffuseurs de Presse, salariés, correspondants et collaborateurs du Groupe PROGRÈS/EBM. Le règlement de ce jeu est déposé en la S.E.L.A.R.L. PARADO - BOUVIER - VERRIER huissiers de justice associés (90, rue de Marseille 69007 Lyon). La participation à ce jeu est possible via Internet ou par envoi d'un bulletin de participation. Règlement consultable sur le site [www.leprogres.fr](http://www.leprogres.fr) ou [www.huissier-rhone-lyon.com](http://www.huissier-rhone-lyon.com)